


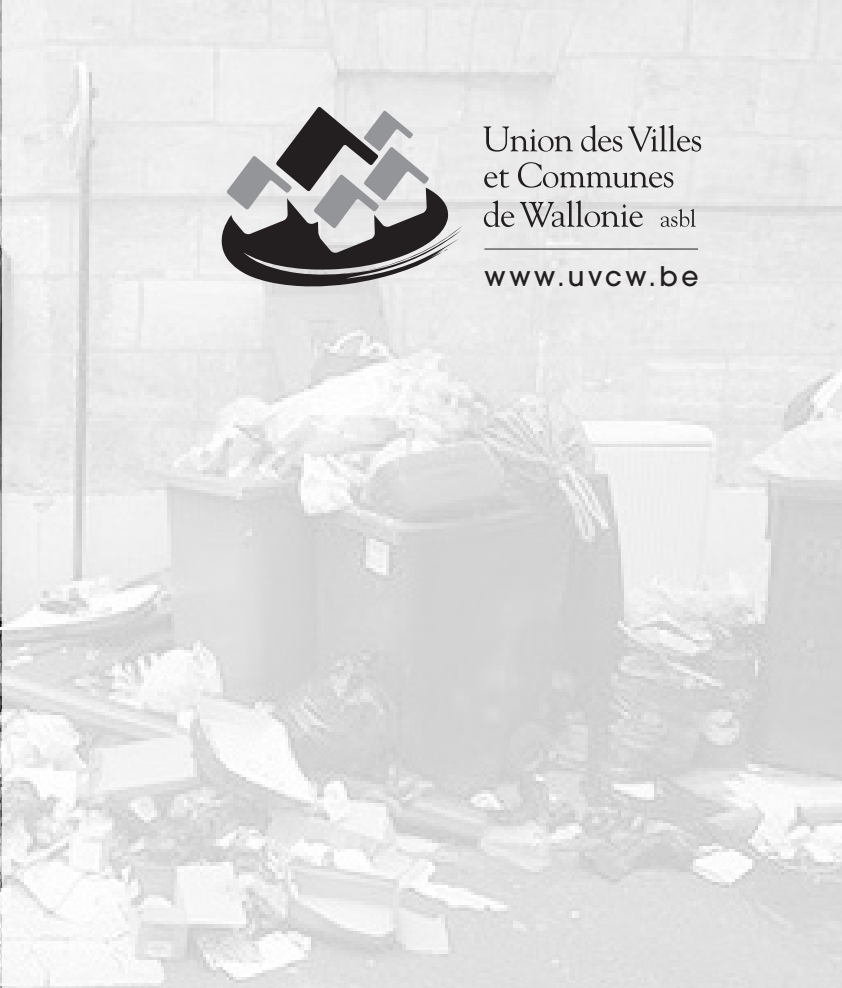


Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl

[www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)



5/04/2011



JOURNÉE D'ÉTUDE

# Délinquance environnementale

Arrêt sur images 2 ans après ...



Wallonie



## Délinquance environnementale

*A*fin de permettre une lutte efficace contre la délinquance environnementale, le législateur wallon a adopté le décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement, dont la teneur a été intégrée dans le Code de l'environnement (art. D.138 et ss.).

Les principaux axes du régime organisé par ce décret résident dans la compétence reconnue aux communes d'adopter un règlement communal assorti de sanctions administratives et de procéder à l'engagement d'agents constatateurs.

Il s'agissait d'une avancée importante, mais dont il est essentiel d'évaluer, après plus de deux ans d'application, le fonctionnement sur le terrain et d'entamer une réflexion sur les ajustements requis. C'est donc dans cette optique que l'Union des Villes et Communes de Wallonie a décidé d'organiser une journée d'étude sur le thème de la délinquance environnementale.

Au travers d'exposés théoriques, mais aussi par le retour d'expériences tant des agents constatateurs communaux que d'agents du Département de la Police et des Contrôle (DPC), nous tenterons d'identifier les points forts et les faiblesses du décret et, le cas échéant, de donner des réponses aux problèmes rencontrés par les acteurs appliquant au quotidien ce décret.

Lors de cette journée, nous vous présenterons également les résultats de l'enquête relative à la délinquance environnementale menée en juin 2010 par l'UVCW auprès des communes. La journée se clôturera par une table ronde donnant l'opportunité aux différents intervenants de confronter leurs points de vue, mettre en évidence les obstacles qu'ils rencontrent et exprimer leurs desiderata quant à l'avenir du régime des sanctions administratives en matière de délinquance environnementale.



# Délinquance environnementale

*Matinée*

8h30	Accueil café
	<b>LA CONSTATATION DES INFRACTIONS...</b>
9h00	<b>Focus sur les agents communaux</b> Par <i>Anne Wiliquet</i> , Conseiller à l'UVCW
9h30	<b>Agents constatateurs «délinquance environnementale», gardiens de la paix, agents constatateurs 119bis, policiers: quel est le rôle de chacun ?</b> Par <i>Sylvie Smoos</i> , Conseiller à l'UVCW
9h45	<b>Retour d'expérience : être agent constatateur communal au quotidien</b> Par <i>Fabien Baps</i> , Agent constatateur à la Commune d'Awans
10h00	<b>Agents constatateurs régionaux et communaux : quelle(s) collaboration(s) pour une action coordonnée ?</b> Par <i>Christian Deladrière</i> , Attaché au Département de la Police et des Contrôles
10h15	Questions-réponses
10h30	Pause café
	<b>LES SANCTIONS...</b>
10h50	<b>Focus sur les fonctionnaires sanctionneurs régionaux</b> Par <i>Serge Godfroid</i> , Fonctionnaire sanctionneur, SPW - Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
11h10	<b>Focus sur les fonctionnaires sanctionneurs communaux</b> Par <i>Aglaé Dispa</i> , Fonctionnaire sanctionneur à la Ville de Herstal
11h30	<b>Focus sur les fonctionnaires sanctionneurs provinciaux</b> Par <i>Philippe De Suray</i> , Fonctionnaire sanctionneur provincial
11h50	Questions-réponses
12h10	Lunch

# Délinquance environnementale

## *Après-Midi*

13h10	<b>Retour d'expérience : la médiation au niveau communal</b> Par <i>Véronique Rezette</i> , Fonctionnaire sanctionnateur en Province du Luxembourg
13h30	<b>Point de vue d'un magistrat 2 ans après</b> Par <i>Eric Staudt</i> , Substitut du Procureur général près la Cour d'appel de Liège
13h45	<b>Les résultats de l'enquête menée par l'UVCW et les actions de l'UVCW en matière de délinquance environnementale</b> Par <i>Salvador Alonso Merino</i> , Conseiller à l'UVCW
14h10	<b>Les perspectives d'évolution du Décret du 5 juin 2008</b> Par un représentant du Ministre Henry
14h30	Pause café
14h50	<b>Table ronde</b> Avec la participation de <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Fabien Baps</i>, Agent constatateur à la Commune d'Awans</li><li>• <i>Ludovic Boquet</i>, Juriste au Département de la Police et des Contrôles</li><li>• <i>Philippe De Suray</i>, Fonctionnaire sanctionnateur provincial</li><li>• <i>Serge Godfroid</i>, Fonctionnaire sanctionnateur régional SPW</li><li>• <i>Eric Staudt</i>, Substitut du Procureur général près la Cour d'appel de Liège</li></ul>
16h15	<b>Clôture</b>

Modératrice : *Anne Loneux*, Chargée formation à l'UVCW

## Délinquance environnementale

En vue de la prochaine évaluation du décret «délinquance environnementale», l'UVCW a décidé de mener une enquête auprès des communes dans le souci de dégager les points forts et les faiblesses du décret.

Cette enquête a été envoyée, par courrier électronique, aux secrétaires communaux des 262 villes et communes de Wallonie. Celle-ci comprenait trois questionnaires, chacun destiné à un acteur en particulier. Ainsi, un questionnaire était adressé aux secrétaires communaux pour ce qui concerne la politique environnementale de la commune, aux agents constatateurs communaux pour les questions relatives aux difficultés constatées sur le terrain et, enfin, aux fonctionnaires sanctionneurs pour les sujets concernant la remise en état et la procédure de sanction.

La première question posée aux secrétaires communaux consistait à déterminer le nombre de communes qui considèrent la lutte contre la délinquance environnementale comme une priorité au niveau communal. De manière incidente, la question posée tendait également à déterminer dans quelle mesure les communes wallonnes sont touchées par ce type de délinquance.

La réponse à ces deux questions est sans équivoque. Une grande majorité de communes, à savoir 74 %, sont touchées, à des degrés divers, par la délinquance environnementale. De ce fait, une forte volonté politique en faveur de la lutte contre ce type de délinquance est, au niveau communal, présente et tend à considérer celle-ci comme une action prioritaire. On notera par ailleurs que cette volonté politique s'est concrétisée au travers de l'adoption d'un règlement communal, conformément à l'article D.167 du Code de l'environnement, incriminant les infractions aux législations visées par le décret du 5 juin 2008. Ainsi, les conseils communaux de 71 % des communes ont adopté un tel règlement communal. Ce pourcentage doit être néanmoins nuancé dans la mesure où une majorité des communes, n'ayant pas encore adopté un règlement, déclarent, à tout le moins, l'envisager ou ont déjà initié la procédure d'adoption.

# Délinquance environnementale

Les secrétaires communaux précisent que les endroits les plus sensibles et donc ceux qui font l'objet d'une grande attention de la part des services communaux sont:

- les sites touristiques;
- les abords des écoles;
- les abords des routes.

Malgré une volonté politique communale soutenue, les moyens mis à disposition des communes pour le développement d'une telle politique font défaut. Ainsi, 85 % des communes considèrent ne pas disposer de moyens suffisants. Ce manque de moyens se traduit, sur le terrain, par l'impossibilité d'engager des agents constatateurs ou de doter ces derniers d'outils performants afin de les aider dans l'accomplissement de leurs missions. On notera que 60 % des communes ne disposant pas d'agents constatateurs déclarent qu'elles ne peuvent en engager du fait du coût trop élevé qu'engendrerait une telle mesure.

Suite à cette enquête, le Conseil d'administration de l'UVCW s'est penché sur les propositions à formuler lors de la prochaine évaluation du décret.

Les détails de l'enquête et l'avis du Conseil d'administration seront consultables prochainement sur le site de l'UVCW ([www.uvcw.be](http://www.uvcw.be))

JOURNÉE D'ÉTUDE

## Infos pratiques

### *Où ? Quand ?*

Namur - Wépion

05-04-2011

Centre Culturel Marcel Hicter  
Chemin des Marronniers 36  
5100 Wépion

### *Renseignements*

**Contactez le Service Formation**

*Patrick Saelens :*

Tél.: 081 24 06 39 | Fax : 081 24 06 93

Site internet : [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)

E-mail : [formation@uvcw.be](mailto:formation@uvcw.be)

### *Inscription en ligne uniquement*

Avant le 30 mars 2011

La participation est gratuite

**L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE**

POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE  
[www.uvcw.be/formations/459.htm](http://www.uvcw.be/formations/459.htm)



En partenariat avec :

**DEXIA**

**Banque**